



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

18-12-2015-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 décembre 2015

Le dix huit décembre deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, POLHER, et ainsi que, MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs :

Excusées : Mmes BERT, LOQUET

Secrétaire de séance élu : M. Hervé HILLOOU

OBJET : AIDES AUX FAMILLES 2015-2016 MODIFICATION DES CRITERES D ATTRIBUTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 juin 2015 le Conseil Municipal a fixé les modalités d'attribution des aides aux familles du 1er septembre 2015 au 31 aout 2016.

Constatant le départ de nombreux enfants des quatre communes et ne souhaitant pas mettre en péril le nombre de classe du groupe scolaire, le 3^{ème} alinéa des principes d'attribution est modifié comme suit :

« A compter de ce jour, les élèves qui quittent le groupe scolaire de Mont avant le terme de leur scolarité en école primaire, perdent l'ensemble des aides aux familles. Ils recouvreront leurs droits dès l'entrée au lycée ».

Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte à la proposition du Maire avec 10 voix pour et 2 voix contre

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2015